

Réponse à l'interpellation de Monsieur David AMBROSIO

Objet : Pauvreté et politique d'appel à projets.

Comme je vous l'ai déjà fait remarquer lors du Conseil du 17 décembre dernier, les mesures que vous évoquez, et singulièrement dans le cadre des Relais sociaux, se trouvent dans le champ d'une politique régionale, également pour ce qui concerne le financement de tels dispositifs.

A cet égard, nous venons d'apprendre du Ministre des Pouvoirs locaux que la subvention annuelle pour la mise en œuvre de notre Plan de Cohésion Sociale lors de la future programmation sera de 1.488.000 €, soit une diminution de près de 126.000 €.

Dans ce contexte financier toujours plus compliqué, je réaffirme que les questions liées aux détresses sociales sévères restent une préoccupation majeure du Collège, préoccupation qui ne peut s'envisager qu'en coordination avec le Relais social du Pays de Liège et les projets de la Province.

Cette concertation existe et vise à préserver autant que possible, en fonction des moyens alloués, le financement des partenaires associatifs dont l'action constitue pour chacun d'eux les pièces du puzzle de l'aide aux personnes en grande difficulté à Liège.

Je pense que vous évoquez dans votre interpellation, sans le nommer, le cas du Siajef et de Revers, qui, en plus de deux agréments (Service social d'Insertion et Service d'Education permanente) et des aides à l'emploi, reçoit une subvention du RSPL.

Se pose pour ce projet, indépendamment du montant du soutien financier, la question du type même d'action menée, qui ne rentrerait plus dans les critères de la Région pour pouvoir prétendre à une aide financière.

Nous vérifions cette information.

Mais quoi qu'il en soit, le Coordinateur du RSPL et moi-même, avec Mme MAHY, sommes conscients du travail du Siajef et du projet Revers visant un public « santé mentale » très précarisé, et nous souhaitons trouver une solution pour assurer le maintien de ce partenariat indispensable de l'accueil en journée.

J'ai eu l'occasion de le signifier aux travailleurs de l'asbl.